

QUATRE CHEFS LIBÉRÉS

**WILLIAM IVENS, R.-B. RUSSELL,
ET LES ECHEVINS HEAPS ET
QUEEN, MENEURS DE WINNI-
PEG, SONT ADMIS A CAUTION—
PAS DE COMMISSION D'ENQUE-
TE SPECIALE D'OTTAWA.**

Winnipeg, 20. — MM. William Ivens, R.-B. Russell, l'échevin Heaps, et l'échevin Queen qui ont été arrêtés, mardi matin, avec quelques autres sous l'accusation d'avoir semé la sédition et qui ont été internés dans le pénitencier de Stony Mountain, en attendant leur procès, ont été libérés hier soir, moyennant un cautionnement de \$2,000 chacun. Ils ont promis de ne plus se mêler de la grève actuelle.

**LA COMMISSION N'EST PAS
FACILE A FORMER**

Winnipeg, 20. — On semble embarrassé pour choisir une commission pour faire une enquête sur le cas des onze chefs de la grève qui ont été arrêtés mardi. Le gouvernement fédéral n'a encore nommé personne. L'avocat A.-J. Andrews qui est chargé par le gouvernement de conduire le procès a annoncé, hier après-midi, que cette commission d'enquête serait composée de membres du bureau d'immigration de Winnipeg, mais ces derniers n'ont pas encore été choisis. M. Thomas Gelley, président, en sa qualité de commissaire en chef de l'Immigration pour le Manitoba.

La date du procès n'a pas été fixée, mais il se tiendra dès que l'organisation aura été complétée. L'enquête se fera à huis clos, mais M. Andrews fera des instances pour que les journalistes soient admis. Ce dernier est, dit-on, en faveur de la déportation de ceux qui ont été arrêtés. M. T. J. Murray, défendra les prisonniers de langue anglaise, et M. Hyman, les autres.

L'annonce de la nomination de M. Gelley a été faite à la suite d'une longue entrevue du sénateur Robertson, de M. A. J. Andrews, du maire Charles Gray, du commissaire A. W. Perry, de la gendarmerie à cheval, et des membres du comité de la grève, dont le chef est M. James Winning, président du Conseil des Métiers et du Travail, et M. L. McBride, agent d'affaires de l'union des électriciens.

La grève dure depuis six semaines. Tout porte à croire que le mouvement perd de sa force. Les pourparlers entre patrons et employés indiquant que les grévistes retourneront au travail bientôt.

Le service du tramway s'améliore. Trente-cinq employés ont repris leur emploi. Les fonctionnaires de la compagnie sont d'avis que d'ici à quelques jours la circulation sera normale.

On dit que, vu les conditions créées par la grève, un embargo a été placé sur toutes les consignations de bétail qui viennent de l'Ouest et qui passent par les chemins de fer nationaux.

L'échevin Ernest Robinson, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail, a dit, dans une déclaration : Le communiqué qui a été publié dans les journaux de lundi matin, à savoir que les patrons des métallurgistes, les gérants des compagnies de chemins de fer, les membres du comité de médiation et le sénateur Robertson avaient envoyé une proposition signée par eux au sujet des négociations collectives, n'a aucun fondement, puisque le conseil des Métiers n'a reçu aucun document de cette nature.

**LES REVOLUTIONNAIRES SE-
RONT PUNIS**

Winnipeg, 20.— En réponse au télégramme du secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, M. Borden a répondu par un message, disant que le gouvernement a l'intention de punir ceux qui tentaient de détruire l'autorité établie. Il dit que l'assertion que le gouvernement protégeait les patrons au détriment des ouvriers est absolument fausse, parce que le gouvernement considère que tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Des messages de la même dépêche ont été envoyés au secrétaire de la grève de New-Westminster et au secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Brandon.

LES ANGLAIS EN COUR CIVILE

Winnipeg, 19. — Le "Winnipeg Telegram", dans une édition spéciale publiée, ce soir, dit que les autorités fédérales ont décidé que les prisonniers de langue anglaise subiraient leur procès devant une cour civile et non devant un comité d'enquête instituée en vertu de la loi de l'immigration comme on l'avait d'abord voulu.

**PAS DE COMMISSION SPECIALE
D'ENQUETE**

Ottawa, 20. — La nouvelle qu'un comité spécial d'enquête a été nommé pour entendre la cause des prisonniers de Winnipeg est fausse. Comme question de fait, à Winnipeg et dans les autres villes importantes, il y a des comités d'enquête qui siègent en permanence pour examiner les cas de violation de la loi de l'immigration. Deux inspecteurs de l'immigration, MM. Reynolds et Reid, sont partis pour Winnipeg. Le comité d'enquête de Winnipeg est celui qui sera chargé d'examiner le cas des prisonniers de Stony Mountain. Ce comité devra faire rapport au ministère de l'immigration qui après avoir délibéré, agira. Si la preuve condamne les accusés, le ministre de l'immigration émettra des brefs pour la déportation des prisonniers.

**REVISION DE LA LOI ET LA TETE
DE GIDEON**

Toronto, 19. — Le Conseil des Métiers et du Travail du district de Toronto a adopté une résolution, ce soir, pour protester contre l'arrestation des chefs de la grève, à Winnipeg, et pour demander d'amender la loi de l'immigration qui permet l'incarcération des grévistes qui ont été arrêtés. Dans la même résolution, on réclame la démission de M.